



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais de transport

Question écrite n° 50970

Texte de la question

M. Serge Janquin attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les efforts consentis depuis 1991 par les ambulanciers privés. Ce secteur, engagé dans un dispositif qui fixe arbitrairement le nombre de véhicules sanitaires en service au niveau national, a été soumis, depuis juillet 1996, à la limitation des transports remboursables imposée par la Caisse nationale d'assurance maladie. Par conséquent, les ambulanciers privés connaissent une baisse importante de leur chiffre d'affaires. De plus, les négociations ouvertes à l'automne 1996 avec la CNAM, sur la base d'un relevé de conclusions en date du 10 octobre 1996, valide par les ministres en charge du dossier, n'ont débouché que sur la mise en place d'un groupe de travail tripartite. Actuellement, cette corporation attend toujours la publication des textes réglementaires sans lesquels les mois de travail effectués par le transport sanitaire seraient complètement anéantis. Par conséquent, il lui demande quelle décision entend prendre le Gouvernement pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Janquin Serge](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50970

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2023